

CHARTRE DEVELOPPEMENT DURABLE ZAE GAVARRY - ZAE L'ESTAGNOL - ZAE CHEMIN LONG

Consciente de la nécessité de développer la qualité environnementale des 3 zones d'activités d'implantation et des enjeux du Développement Durable, l'Association La Crau Pole a engagé une analyse environnementale et un suivi régulier des pratiques et des obligations réglementaires applicables à ses parcs d'activités.

Des axes prioritaires ont été identifiés :

- optimisation de la gestion des déchets
- prévention des risques
- animation et services aux entreprises et salariés
- amélioration de la circulation et des accès du site
- mise en œuvre du plan de développement urbain

L'association La Crau Pole a choisi de s'engager dans l'opération D2Parc aux côtés de la CCI du Var, afin de mettre en place un Système de Management Environnemental par étape selon le référentiel ISO 14001, pour la gestion des ZAE et de ses parties communes. Une telle démarche ne peut exister qu'avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés :

- l'association La Crau Pole qui initie et fédère
- la ville de la Crau et la Métropole TPM qui accompagnent sur le plan technique et opérationnel
- chaque entreprise qui s'implique dans la mise en place d'actions individuelles et collectives

Ainsi la signature de la présente charte et l'implication de chaque entreprise dans la mise en place d'actions sont les conditions de réussite pour atteindre notre objectif commun : l'amélioration continue de notre environnement et de notre cadre de vie pour un développement économique durable.

Fait à La Crau, le

L'association

La Crau Pôle

L'entreprise

Charte réalisée
dans le cadre de l'opération :



D²PARC

Avec le soutien financier de :



MÉTROPOLÉ
TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE

Avec le concours de :



La Crau